

Andenne, 11 mai 1858.

Monsieur le Bourgmestre,

Je vous prie de vouloir bien
faire acquitter la somme de
846 francs 12 s pour les
frais d'administration des
bois communaux, exercée
1858.

Ayez, Monsieur le
Bourgmestre, l'assurance
de mes civilités.

Le receveur de l'impôt,
W. Assurly

Monsieur le Bourgmestre
Andenne